Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_130_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 23 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET(à partir de la délibération n°CM-110/2026), Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Frédéric POULIZAC est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026

OBJET : N°CM-130/2026 – ANIMATION – PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DU CENTRE-VILLE – INSTALLATION D'UNE PATINOIRE DU 4 AU 27 DÉCEMBRE 2026

Rapporteur : Matthieu LE GOVIC

La ville est signataire de la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT (opération de revitalisation du territoire) en date du 15 janvier 2024, dont la fiche action n°68 porte sur « développer les animations en centre-ville pour soutenir le commerce de centralité - impliquer et valoriser les associations du territoire ». C'est pourquoi la ville de Ploërmel va installer une patinoire synthétique du 4 au 27 décembre 2026 dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Pour ce faire, et afin de garantir la bonne utilisation du lieu, un règlement intérieur incluant la tarification (à savoir pour 20 minutes d'utilisation, 2€ pour un adulte et 1€ pour un enfant) a été rédigé et joint à cette délibération. Dans le but de rendre accessible au plus grand nombre l'animation, il a été décidé d'offrir des places aux enfants des écoles maternelles et primaires de Ploërmel et de Ploërmel Communauté.

En outre, afin de permettre une visibilité des commerces et des entreprises du territoire, une convention de partenariat a été rédigée avec ceux qui le souhaitaient (convention type ci-jointe). Des encarts publicitaires ont été proposés autour de la patinoire, en contrepartie, il a été décidé d'offrir aux partenaires des tickets d'entrée à hauteur de 10 % de l'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_130_2026-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « dynamique de la ville » du 3 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 21 septembre 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

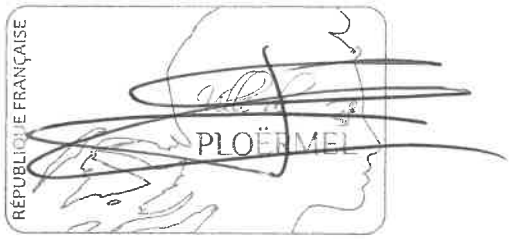
. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

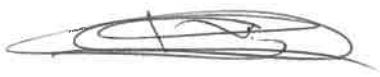
➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la patinoire ;
- **APPROUVE** la tarification de l'exploitation de la patinoire ;
- **APPROUVE** l'octroi de tickets aux écoles maternelles et primaires de Ploërmel et de Ploërmel Communauté ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat type avec les commerces et les entreprises ayant versé une contribution pour la réservation d'encarts publicitaires autour de la patinoire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, pour l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Frédéric POULIZAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.